

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

462^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 11 novembre 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-11-294

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2013-11-295

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2013

La conseillère Germaine Leboeuf demande de l'information concernant l'ajustement du prix du diesel pour l'entrepreneur du déneigement des chemins et le directeur général donne des explications;

Elle s'informe concernant la demande acheminée aux organismes de fournir la liste des contributions financières demandées à la municipalité pour l'année 2014. Le directeur général montre au conseil municipal le dossier avec toutes les demandes.

La mairesse, madame Aubut, demande des informations concernant la publicité à préparer pour le développement Faubourg du Tremblay; le directeur général informe que le travail n'est pas débuté.

5. Administration générale

5.1 : Dépôts de statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre.

La conseillère Germaine Leboeuf demande de l'information concernant la lettre reçue du directeur général de la MRC des Chenaux à l'effet que la collecte aux 2 semaines terminera 2 semaines plus tard au début de mai et la cueillette à chaque semaine se terminera 2 semaines plus tôt en octobre; de plus, le nombre de cueillettes de gros morceaux serait diminué;

2013-11-296

Après discussion, il est proposé par la conseillère Germaine Leboeuf, appuyée de Francis Perron, d'informer la MRC des Chenaux que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade n'est pas d'accord avec la diminution de la collecte des gros morceaux.

Adoptée.

5.3 : Adoption des comptes

2013-11-297

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 665 678.94 \$.

Liste des comptes payés 546 252.33 \$;

Liste des comptes à payer 58 147.57 \$;

Liste des salaires (6 semaines) 61 279.04 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 : Encaissements

Septembre : 417 526.69

Octobre : 91 406.83

5.5 : États financiers des revenus et dépenses au 30 septembre 2013

Les états financiers des revenus et dépenses au 30 septembre 2013 ont été transmis par courriel durant le mois d'octobre à tous les membres du conseil municipal.

5.6 : Renouvellement du contrat d'assurances collectives 2013-2014

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade offre à son personnel, une assurance collective;

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres et suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché, courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du nouveau contrat avec le même assureur, soit la "Croix-Bleue Médavie" qui a déposé la plus basse soumission conforme;

2013-11-298 Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte le nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix-Bleue", pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 aux taux ci-dessous :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000 \$ d'assurance)	,347 \$,374 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000 \$ d'assurance	,038 \$,038 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3,48 \$	3,75 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	57,31 \$	73,79 \$
- avec personne(s) à charge – familiale	210,19 \$	270,64 \$
- avec personne(s) à charge – couple	114,68 \$	147,66 \$
- avec personne(s) à charge – monoparentale	150,48 \$	193,76 \$
Assurance soins dentaires :		
- sans personne à charge	12,32 \$	16,69 \$
- avec personne(s) à charge – familiale	40,88 \$	55,37 \$
- avec personne(s) à charge – couple	24,67 \$	33,41 \$
- avec personne(s) à charge – monoparentale	31,50 \$	42,66 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	0,85 \$	0,951 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,01 \$	2,13 \$

QUE monsieur René Roy, directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

Adoptée.

5.7 : États financiers de l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc.

Le conseiller Steve Massicotte se retire de la table du conseil.

a) Abrogation de la résolution numéro 2012-12-364

2013-11-299 Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que la résolution numéro 2012-12-364 soit abrogée.

Adoptée.

b) Demande de l'Association des pourvoyeurs

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2012-12-364, la municipalité a versé un montant de 13 000\$ à l'Association des Pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. pour le 75^e anniversaire de cette activité;

2013-11-300

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte les états financiers de l'Association avec avis aux lecteurs.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte reprend son siège.

5.8 : Contribution 2014 à la Corporation de transport adapté Fran-Che-Mont

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

2013-11-301

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2014 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 25^e année d'opération est estimé à 324 805 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 264 795 \$ et que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 4 871 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

QUE la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adoptée.

5.9 : Liste des personnes endettées pour taxes municipales

Conformément à l'article 1022 du code municipal, l'état des arriérages de taxes a été déposé à la table du conseil municipal, pour la somme de 65 420,79 \$.

5.10 : Rapport du maire

La mairesse Diane Aubut informe les personnes présentes que, conformément à l'article 955 du code municipal, elle présentera son rapport sur la situation financière de la municipalité, le 18 novembre 2013, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

5.11 : Prévisions budgétaires 2014

Conformément à l'article 954 du code municipal, les prévisions budgétaires 2014 seront présentées le 16 décembre 2013, à 19h30, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

5.12 : Décorations de Noël – CCCHL

2013-11-302

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 287.44\$ (taxes incluses) pour l'achat d'un nouveau sapin de Noël et de nouvelles décorations qui seront installés au centre communautaire.

Adoptée.

5.13 : Séance de photos

2013-11-303

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 287.44 \$ (taxes incluses) pour une séance de photos pour les employés de bureau et membre du conseil municipal. Ces photos seront insérées sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : corporation de transport adapté, ajustement du prix du diesel, félicitations au conseil municipal élu.

7. Urbanisme et zonage

7.1 : Demande de dérogation mineure numéro 13-11

La demande de dérogation mineure numéro 13-11 a été déposée à la table du conseil pour autoriser le lotissement d'un nouveau terrain dans la zone 219-RU ne pouvant respecter la norme de largeur de la ligne avant et permettre ainsi l'implantation d'une nouvelle résidence avec un léger empiètement dans la marge avant, tel que décrit dans la demande;

En considération de l'acceptation de la municipalité de ladite demande, les propriétaires s'engagent à céder un droit perpétuel pour une virée qui sera utilisée exclusivement dans le but de faciliter le déneigement, la cueillette de matières résiduelles et recyclées à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans le chemin de l'Île-du-Grand Ouest;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

2013-11-304

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 13-11 et qu'une entente de droit perpétuel pour une virée sera signée à une date ultérieure.

Adoptée.

7.2 : Demande de dérogation mineure numéro 13-12

La demande de dérogation mineure numéro 13-12 a été déposée à la table du conseil pour autoriser le lotissement d'un nouveau terrain dans la zone 211-A ne pouvant respecter la norme de profondeur d'un terrain, ce qui permettrait de régulariser une parcelle de terrain bénéficiant d'un droit acquis en zone agricole, tel que décrit dans la demande;

2013-11-305

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 13-12, conditionnellement à l'acceptation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée.

2013-11-306

7.3 : Avis de conformité sur le déplacement d'une enseigne (PIIA)

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2013-09-272, il avait été demandé de déplacer une enseigne de hockey sénior;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés;

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'émettre un avis de conformité sur le déplacement de ladite enseigne.

Adoptée.

7.4 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2013-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser un salon de toilettage dans la zone 151;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-307

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2013-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage ». Il porte le numéro 2013-336.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser l'usage de service de pension (à l'intérieur) et de toilettage dans la zone 151-R.

Article 3 – Usages autorisés dans la zone 151-R;

La grille de spécifications de la zone 151-R est modifiée afin d’y autoriser l’usage « Service de pension (à l’intérieur) et de toilettage d’animaux » faisant partie du sous-groupe « Service et atelier artisanal – Faible incidence » de la classe « Commerce et service ».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 151-R est annexée au présent règlement.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

7.5 : Avis de motion du règlement numéro 2013-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

Le conseiller Francis Perron donne avis de motion de la présentation, lors d’une séance ultérieure du conseil, d’un règlement portant le numéro 2013-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

7.6 : Fixation de la date et l’heure de l’assemblée de consultation

2013-11-308

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l’unanimité de fixer la date de l’assemblée de consultation au 2 décembre 2013, à 19 h 15, suite à l’adoption du premier projet du règlement numéro 2013-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Adoptée.

8. Services professionnels d’analyse de laboratoire

Ce sujet est reporté à la séance régulière du conseil du 2 décembre 2013.

9. Demandes aux organismes

Suite à l’adoption de la résolution numéro 2013-09-279, la municipalité avait demandé aux organismes qui reçoivent des contributions financières de la municipalité de faire parvenir leur demande pour l’année 2014, le directeur général informe que les organismes ont tous répondu à la demande.

10. Responsables des comités

2013-11-309

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l’unanimité que la liste des comités et de leur(s) responsable(s) soit formée comme suit pour la prochaine année :

Loisirs, vie culturelle, vie communautaire et aréna : Diane Aubut, Steve Massicotte, Francis Perron;

Politique familiale et démarche Municipalité amie des aînés : Adam Perreault;

Société de développement économique : Diane Aubut, Germaine Leboeuf, Adam Perreault;

Ressources humaines et matérielles (convention collective) : Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Adam Perreault;

Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) : Steve Massicotte;

Office municipal d'habitation : Germaine Leboeuf;

Aqueduc et voirie : Richard Cossette, Francis Perron;

Service incendie, premiers répondants et protection civile : Nancy Benoît, Germaine Leboeuf;

Embellissement, parcs et bâtiments (revitalisation, fondation rue Principale) : Diane Aubut, Germaine Leboeuf;

Comité consultatif d'urbanisme : Nancy Benoît, Richard Cossette;

Bibliothèque municipale Armand-Goulet : Germaine Leboeuf;

Comité de sauvegarde du patrimoine : Diane Aubut

Domaine Seigneurial Sainte-Anne : Nancy Benoît;

Gestion des matières résiduelles : Diane Aubut;

Comité du 350^e : à déterminer

M.R.C. des Chenaux : Diane Aubut (en cas d'impossibilité, le maire suppléant désigné selon la période est autorisé à représenter la municipalité au conseil d'administration de la M.R.C. des Chenaux).

Maire suppléant :

(novembre, décembre 2013, janvier, février 2014) Germaine Leboeuf;

(mars, avril, mai, juin 2014) Francis Perron;

(juillet, août, septembre, octobre 2014) Nancy Benoît.

Adoptée.

11. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, cinq élus municipaux ont déposé la formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée.

12. Affaissement du chemin Rapide Nord

a) Abrogation de la résolution numéro 2013-09-283

2013-11-310

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que la résolution numéro 2013-09-283 soit abrogée.

Adoptée.

b) Préparation des plans et devis

CONSIDÉRANT qu'il y a un affaissement de terrain dans le rang Rapide Nord (Route des Hivon);

CONSIDÉRANT qu'un arrêté du Ministre de la sécurité publique concernant la mise en œuvre du Programme général d'aide financière a été reçu par la municipalité;

CONSIDÉRANT que lors de la réunion préparatoire du 7 novembre dernier, le conseil municipal a rencontré un ingénieur qui a donné des explications sur ce dossier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de services de la firme d'ingénieurs Pluritec pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux au montant de 24 374.70\$ taxes incluses;

2013-11-311

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de la firme d'ingénieurs Pluritec au montant de 24 374.70\$ taxes incluses.

Adoptée.

13. Autopompe citerne

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2013-07-204, la municipalité avait mandaté monsieur Alain Charbonneau T.P.I. de Manaction inc. pour la préparation du cahier de charges dans le but de demander des soumissions publiques pour l'acquisition d'une autopompe citerne;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2013-09-253, la municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'une autopompe citerne;

CONSIDÉRANT qu'en date du 11 octobre 2013 à 11h00, la municipalité a reçu trois soumissions, soit :

- Équipements d'incendie Levasseur inc. 268 525.21 \$ taxes incluses
- Maxi Métal inc. 284 936.79 \$ taxes incluses
- Véhicules d'urgence Carl Thibault 292 717.00 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que Manaction inc., après l'étude des soumissions, informe que toutes les exigences du cahier des clauses techniques générales et particulières sont conformes aux demandes;

2013-11-312

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Équipements d'incendie Levasseur inc. au montant de 268 525.21 \$ taxes incluses;

QUE lors de l'assemblage et la construction du véhicule, que le soumissionnaire retenu informe au moins trois semaines avant le début des travaux, dans le but de planifier des visites à très courtes intervalles afin que le mandataire réagisse promptement dans l'éventualité que des corrections soient requises, le cas échéant.

Adoptée.

14. Bibliothèque

a) Nomination – Représentant officiel 2014

2013-11-313

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que la conseillère Germaine Leboeuf soit nommée représentante officielle auprès du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière

et de la Mauricie, pour l'année 2014 et que madame Christiane Daigle soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Sainte-Anne-de-la-Pérade, pour l'année 2014.

Adoptée.

b) Achat de livres

CONSIDÉRANT que lors du 50^e anniversaire de la bibliothèque, Atelier Gomex inc. a fait parvenir à la municipalité un chèque au montant de 1 000\$ pour l'achat de livres pour la bibliothèque Armand-Goulet;

2013-11-314

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de nouveaux livres et que des remerciements soient envoyés au donateur.

Adoptée.

15. Souper des fêtes

a) Membres du conseil et anciens, employés et autres

2013-11-315

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant de 35 \$ par participant pour le souper des fêtes des membres du conseil municipal et anciens dont le mandat s'est terminé en novembre 2013, ainsi que les employés réguliers.

Adoptée.

b) Pompiers et PR

2013-11-316

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de verser un montant de 25 \$ par pompier et/ou premier répondant pour le repas des fêtes.

Adoptée.

16. Nouveaux pompiers

CONSIDÉRANT que trois personnes ont présenté leur candidature pour faire partie de la brigade d'incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur adjoint qu'ils soient en essai pour une période de six mois;

2013-11-317

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Frédérick Dolbec, Jean-François Deshaies et Stéphane Lépine pompiers volontaires, en essai pour une période de six mois et d'autoriser le directeur général à commander des téléavertisseurs pour ces trois pompiers volontaires.

Adoptée.

17. Demandes diverses

a) Cession d'équipement

CONSIDÉRANT que l'ancien maire de la municipalité serait intéressé à acquérir une tablette électronique (I-Pad), ordinateur portable et valise de transport;

CONSIDÉRANT les besoins relevés pour ce type de matériel au sein de l'administration municipale;

2013-11-318

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

Adoptée.

b) Demande de la Fabrique, Sainte-Anne-de-la-Pérade

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique pour une visibilité sur le site internet de la municipalité;

2013-11-319

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

Adoptée.

18. Autres sujets

a) Remerciements et félicitations

2013-11-320

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité de transmettre des remerciements de la part de la municipalité à madame Danielle Elliott pour l'organisation du 50^e de la Bibliothèque Armand-Goulet;

QUE des remerciements soient envoyés à monsieur Gérard Juneau, président du comité consultatif d'urbanisme qui ne renouvelle pas son mandat à titre de président, mais qui demeure au sein du comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin de son mandat;

QUE des félicitations soient transmises de la part de la municipalité à monsieur Richard Lachance qui vient d'être nommé président et chef de la direction de Cogeco Diffusion inc.

Adoptée.

19. Rapport de comité

Le conseiller Francis Perron informe qu'il y a 28 équipes inscrites au tournoi Atome de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de l'organisation d'un tournoi de pêche aux dorés pour le printemps prochain, ainsi qu'un tournoi de deck hockey.

La mairesse Diane Aubut informe du lancement de la politique familiale qui aura lieu le 15 décembre prochain.

20. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : dérogation mineure chemin Île-du-Sable, glissement de terrain Rapide Nord, autopompe citerne, demande de la Fabrique.

21. Clôture de la séance

2013-11-321

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20h34.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse